



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2022

Compte-rendu affiché le : 22 novembre 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 novembre 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Marie BRUNET

Membres présents : 33

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, M. Hervé THIBAUD, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. René MAGLIANO, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Anne-Lise LANSAQUE, Mme Maryam EL GUIZANI, M. Stevens BOBI, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Marie BRUNET, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Monsieur Filipe GALVAO, Madame Lucile MOREL, Madame Nesrine MECHKAR

Membres ayant donné pouvoir : 9

Mme Martine CHAREYRE pouvoir à M. Jérémie BREAUD, MAIRE
M. Jacques CHAMPIER pouvoir à M. Marc DUBIEF
Mme Linda TABTE pouvoir à M. Raphaël SULTANA
M. Grégory BRUNET pouvoir à M. Tarik EZ ZAJJARI
Mme Sandrine BERTHET pouvoir à M. Pascal MIRALLES-FOMINE
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à Mme Anne-Lise LANSAQUE
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à Mme Nathalie BRAMET REYNAUD
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Lucile MOREL
Monsieur Djamel BOUABDALLAH pouvoir à Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO

Membre absent: 1

M. François-Xavier PENICAUD

Délibération n°20221115DEL4

FONCIER

Cession de terrains sis Mas de Rebufer pour la construction de logements

RAPPORTEUR : M. RAPHAËL SULTANA

Mesdames, Messieurs,

La Commune est propriétaire des parcelles C 1909 d'une superficie d'environ 674 m² et C 1907 d'une superficie totale d'environ 3 790 m² dans le secteur Mas de Rebufer, suite à une acquisition auprès de l'État en 1986. Le quartier a fait l'objet, ces dernières années, de plusieurs aménagements, notamment l'extension au nord de la rue Albert Camus et contient encore plusieurs terrains à bâtir.

La parcelle C 1907 comprend une emprise sur la rue Albert Camus, actuellement en cours de régularisation avec la Métropole de Lyon.

Aussi, afin de permettre d'éventuels projets sur le reste du terrain (partie est), la parcelle C 1907 a fait l'objet d'une division foncière (DP 069 029 22 00171 obtenue le 30 septembre 2022 - plan joint en annexe). Il ressort de cette division une parcelle C 1907(p) d'une superficie d'environ 3 104 m², appartenant au domaine privé de la Commune.

Afin de valoriser ces terrains et de développer l'offre résidentielle dans le secteur, la Commune a décidé de vendre les parcelles C 1909 et C 1907(p) à 6ème sens Immobilier – 30 quai Claude Bernard 69007 LYON, afin de produire un immeuble de logements, conformément au PLUh.

Le projet retenu propose la réalisation d'un programme de logements neufs en accession libre pour une surface de plancher de 4 200 m². Ainsi, au vu des caractéristiques de ce projet et conformément à l'offre de 6ème sens Immobilier, il est proposé de céder ce tènement, pour un prix de 3 230 500 €. L'acquéreur prendra à sa charge les coûts liés à l'aménagement des parcelles concernées.

Ce prix de cession est inférieur de 6 % à l'avis du Domaine délivré le 20 octobre 2022, qui avait fixé le prix du terrain à bâtir à 3 440 000 € (joint en annexe).

Cet écart de prix est motivé par la réduction du programme immobilier qui ne porte plus que sur une surface de plancher de 4 200 m² alors que le service des Domaines avait été consulté sur la base d'un charge foncière projetée de 4 300 m² de surface plancher.

Tous les frais liés à l'acte, y compris les taxes éventuelles, sont à la charge de l'acquéreur.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **DÉCIDER** de la cession à 6ème sens Immobilier – 30 quai Claude Bernard 69007 LYON des parcelles C 1909 et C 1907 (p), respectivement pour des superficies d'environ 674 m² et d'environ 3104 m², sis Mas de Rebufer pour un montant de 3 230 500 €.

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir toute formalité et à signer tous les documents, pièces ou actes nécessaires à la réalisation de cette cession, notamment l'acte authentique notarié ou administratif.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémy BREAUD

Envoyé en préfecture le 17/11/2022

Reçu en préfecture le 17/11/2022

Publié le



ID : 069-216900290-20221115-20221115DEL4-DE